

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier, Jean Rossiaud, Catherine Baud, Emilie Flamand, Beatriz de Candolle, Anne Mahrer, Elisabeth Chatelain, Pierre Losio, François Walpen, Patricia Läser, Gabrielle Barrillier, Michèle Ducret et Charles Selleger*

*Date de dépôt : 7 avril 2008*

## **Proposition de motion**

### **demandant la diminution des vols privés d'hélicoptère**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les réponses aux IUE 419 et 509 ;
- la position du Conseil d'Etat dans le RD 710-A ;
- l'augmentation des vols de plaisance au-dessus de la région très urbanisée de Genève et les nombreuses réclamations quant aux désagréments sonores de ces vols ;

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le dispositif mis en place par les autorités aéroportuaires et pour faire diminuer la fréquence des vols de plaisance des hélicoptères en provenance ou à destination de l'aéroport international de Genève.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Une personne, dont copie du courrier en annexe, a relevé les horaires et approximativement la hauteur de vol des hélicoptères pendant deux jours au-dessus des communes Trois Chênes et, effectivement, elle a constaté que le règlement cité dans la réponse à l'IUE 509 n'était pas respecté (hauteur à plus de 500 mètres et au maximum 2 mouvements par heure)

Lors des journées du vendredi 15 février et du samedi 23 février, par exemple, il y a eu plus de 4 vols par heure et cela à des altitudes apparemment trop basses.

Et c'est le même bal « ininterrompu » des hélicoptères, les autres week-end, spécialement pendant la saison d'hiver ; il est hors de question de fustiger ici ni les déplacements de la REGA et des vols « sanitaires » à destination des HUG, ni des vols dits de « sécurité ».

Le problème est que ces vols « privés », bruyants et trop fréquents, dérangent la population survolée précisément les jours dits de repos. De très nombreuses lettres sont adressées à la direction de l'aéroport ou au Département de la solidarité et de l'emploi pour se plaindre de ce nouveau type de trafic aérien qui, au surplus, n'apporte aucune valeur ajoutée, commercialement parlant, à l'aéroport.

Il y a également bien entendu le problème de la pollution de l'air, mais surtout les dangers pour les vols de ligne : les contrôleurs aériens doivent souvent demander aux pilotes d'hélicoptères de couper leur transpondeur pour éviter les interférences...

Aussi nous demandons que le Conseil d'Etat fasse appliquer strictement les règles que la direction de l'aéroport a mise en place sous le contrôle du Conseil d'administration de l'AIG et que, suite au bilan qui sera dressé à la fin de la période hivernale 2008, il décide de faire prendre les mesures nécessaires pour diminuer ce type de nuisances liées à un trafic de plaisance qui ne concerne que très peu de personnes, mais qui dérange toute une région.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir envoyer cette motion au Conseil d'Etat.

## ANNEXE 1

Pour information

Liliane Roskopf  
97, rte de Chêne  
1224 Chêne-Bougeries

Monsieur Robert Deillon  
Directeur de  
L'Aéroport International de Genève  
Case postale 100  
1215 Genève 15

Concerne : survol de la localité par des hélicoptères taxis

Genève, le 25 février 2008

Monsieur le Directeur,

Comme beaucoup d'habitants des Trois Chêne, j'ai placé de grands espoirs dans vos promesses du mois de décembre dernier quant au survol de la région par des hélicoptères taxis. Vous promettiez d'élever la hauteur de vol à 600 m du sol et de diversifier les itinéraires pour soulager les régions les plus survolées. Malheureusement à la mi-février nous devons tirer un bilan amer de cette première partie de la saison de ski.

En ce qui concerne l'altitude, les appareils ne volent pas tous à la même hauteur, comme ce devrait être le cas s'ils se conformaient aux consignes, mais à des hauteurs différentes, évaluées entre 200 et 300 mètres, mais certainement pas entre 550 ou 600 m. Certains volent nettement plus bas : je vous donne quelques exemples dans le relevé ci-joint.

Quant au nombre de survols, je me suis employée à les compter pendant deux jours et force est de constater qu'ils sont aussi nombreux que l'an passé.

D'autres habitants de la commune ont fait le même constat et se demandent pourquoi les promesses que vous avez faites en décembre n'ont pas

été tenues. Et je vous assure que nous attendons avec appréhension la suite de la saison et en particulier les vacances de Pâques.

C'est pourquoi je vous demande instamment de bien vouloir intervenir pour que la population survolée soit soulagée, de manière significative, de cette nuisance sonore, comme vous nous l'aviez promis.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Annexe mentionnée

Copies à:

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs  
Mairie de Chêne-Bougeries  
136 rte de Chêne, 1224 Chêne-Bougeries

Comité de l'AH3C (Association des Habitants des Trois Chêne)  
c.p. 95  
1225 Chêne-Bourg

Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien  
AIG  
c.p. 100  
1215 Genève 15

Lieu : 97 rte de Chêne, près de l'arrêt de tram l'Ermitage

Quelques exemples d'hélicos volant particulièrement bas, environ à 150 mètres.

20 février 08	15h56	150m	direction : Petit-Salève vers Genève
23 février 08	7h44	150 m.	Petit-Salève vers Genève
	11h26	id	id
	12h19	id	id

Fréquence : le samedi 23 février 2008

Observation : de 11h15 à 19h

11h26	environ	150 m. !!	direction : Petit-Salève vers ville(GE)
11h45		250m.	ville vers P-Sal.
11h46		250m,	P-Sal. vers ville
11h56		300m	ville vers P-Sal.
11h 59		300m	id
12h19		150m !!!	id
12h36		300m	Chêne vers ville
12h46		200m	P-Sal. vers ville
12h58		250m.	Chêne vers ville
13h06		300m	Chêne Gradelle vers ville
13h10		300m	P-Sal. vers ville
13h19		200m	ville vers P-Sal.
13h27		250m	id
13h40		250m	P-Sal. vers ville
13h55		250m	id
14h06		250m	id
14h15		250m	id
14h26		250m	id
14h36		250m	ville vers P-Sal.
14h45		300m	id
14h55		250m	ville vers Chêne
15h05		300m	id
15h06		250m	ville vers P-Sal
15h34		250m	Chêne(Gradelle)vers ville
15h41		250m	P.-Sal vers ville
16h05	2 appareils	250m	ville vers Chêne
			P.Sal vers ville
16h14		350m ( plus haut)	ville vers P-Sal
16h17		300m	Gradelle vers ville
16h30		250m	P.Sal vers ville
16h34	2 appareils	300m	ville vers P.Sal.
16h40		300m	ville vers P.-Sal

16h42		250m	P-Sal. vers ville
16h50		300m	ville vers P.Sal
17h05		300m	id
17h40	2 appareils	300m	P.Sal vers ville
		200m	id
17h59		300m	ville vers P.Sal
18h06		300m	id

Soit 40 survols. En admettant entre six et dix survols le matin avant le début de l'observation, on arrive à peu près au même nombre qu'en 2007, où l'on comptait 50 survols, les week-ends de février et mars.

### Le vendredi 15 février 08

8h13	environ	200m	direction :	Chêne vers ville
9h20		<u>150 !!</u>		Petit-Salève vers ville
9h59		<u>150m !!</u>		id
10h13		200		Ville vers Petit-Sal.
10h22		300		id
10h30		300		Petit-Sal vers Ville
10h35		300		id
10h53		300		Ville vers Petit-Sal
10h56		300		id
11h05	2 appareils	300		id
11h10		200		Ville vers Chêne

### interruption des observations pendant 2heures et demies jusqu'à 13h50

14h03		250		Ville vers Chêne
14h13		300		id
15h07		300		Petit-Sal vers ville
15h40		250		Ville vers P.Sal.
15h46		250		id
15h47		250		P.Sal. vers ville
15h55		<u>150 !!</u>		id
16h01		250		Chêne vers ville
16h12	2 app	200		id croisement
16h25		200		P.Sal. vers ville
16h30		200		Ville vers P.Sal
17h03		200		id
17h12		<u>150m !!</u>		P. Sal vers ville
17h15		250		ville vers P.Sal
17h54		200		id
18h04	2 app	150		Chêne -ville

En admettant une dizaine d'appareils, un minimum, pendant l'interruption on arrive à au moins 40 survols.

## ANNEXE 2

Chambésy, le 18 mars 2008

**Concerne : Nuisances aéroport – valse des hélicoptères (hormis urgences)**

Monsieur Longchamp,  
Monsieur Deillon,  
Monsieur Wüthrich,  
Monsieur Cramer,

Il n'est pas dans mes habitudes de me plaindre mais trop c'est trop.

Je suis résident à Pregny-Chambésy où ma famille y est propriétaire depuis 1943. Je suis conscient que nous habitons près d'un aéroport, que celui-ci est nécessaire et qu'on ne peut pas le déplacer. Par contre je trouve que l'on arrive à saturation concernant le nombre de vols et de passagers, et où le bat blesse le plus, c'est la mégalomanie des vols d'hélicoptères.

Je prends samedi 15 mars 2008. La journée s'annonce belle et d'autant plus belle qu'il s'agit d'une première journée de printemps dotée d'un ciel sans nuages. Première déception : le ciel est tout mâchuré par les traînées des avions de ligne (il paraît que cela ne pollue pas.... je viens de lire qu'un aller-retour Genève-New York génère près de 3 tonnes de CO2 par personne....). mais à côté de cette parenthèse le pire c'est que toute cette après midi du 15 mars, et vraiment sans répit, un vol d'hélicoptère après l'autre.

Comme les derniers week ends, tous ces hélicoptères quittent l'aéroport, traversent Pregny-Chambésy, vont vers le lac pour revenir 10 minutes après (bien entendu, en semaine, ils sont aussi très nombreux). On sait que l'hélico est le plus grand pollueur alors pourquoi toujours plus ? à qui profitent ces tours en hélicoptère ? à peu de monde, à part enrichir quelques personnes et augmenter le nombre de mouvements pour les statistiques, mais la pollution et le bruit sont par contre, pour beaucoup de monde. Une augmentation des vols taxi de 12.45% en février 2008 par rapport à février 2007, avec 90 mouvements d'hélicoptères par jour est énorme. Ne parle-t-on pas de diminuer la pollution ? Un article de la Tribune de Genève du 17 mars 2008 dit qu'un « écogeste » est de ne pas prendre l'avion sur de courtes distances...

Ma question est ; quand allez vous stopper ces ambitions d'avoir toujours plus de vols, plus de passagers? et combien d'hélicoptères pour taxi et/ou pour tours de ville ont décollé et atterri à Cointrin ce samedi 15 mars ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

François Wenk

cc : Antonio Hodgers, Jean-Marc Mermoud, Alain Rutsche, Serge Busco